

# L'éolienne faisait de l'ombre

**Bosc-Roger-sur-Buchy.** Un rapport juge que l'installation d'un parc éolien aurait un impact visuel sur le château de Bois-Héroult. Déçu, le maire est contraint d'abandonner le projet.

Ces derniers temps, dans le secteur de Buchy, les éoliennes c'est le sujet qui fâche. Après Yquebeuf, où les habitants contestent un projet (lire notre édition du 9 avril), à Bosc-Roger-sur-Buchy, le vent souffle en sens contraire. Ici, le maire Jacques Sellier se voit contraint d'annoncer une mauvaise nouvelle aux 750 habitants.

Le 21 mars, la société EDF énergie nouvelles et son partenaire OSER (bureau d'études) ont remis un rapport à la commune, accompagné d'un photomontage évaluant l'impact potentiel sur le château de Bois-Héroult.

Verdict : « Une éolienne ferait de l'ombre au château, en hiver, par beau temps et en l'absence de feuillage sur les arbres », résume l' élu. « Je ne veux pas polémiquer avec nos voisins, c'est le rapport qui décide. »

## Tout était positif...

Reste que « c'est une grosse déception. Le projet de cinq ou six éoliennes était bien avancé. Tout était positif, les négociations avec les propriétaires des terrains, les essais, idem pour l'impact sur la biodiversité. »

Aujourd'hui tout est stoppé, des années d'études sont balayées. « Alors que les dotations de l'Etat sont revues à la baisse, il est dommage de passer à côté d'une rentrée d'argent importante, sans que la commune ne verse un centime d'euro et ne soit contrainte de revoir à la hausse des taux d'imposition dans les années à venir », regrette le maire, qui a du mal à comprendre : « Ce projet s'inscrivait pleinement dans la politique d'éner-



L'impact paysager a eu raison du projet (photo illustration)

gies nouvelles et propres défendue d'ailleurs par la majorité régionale actuelle ! »

Les éoliennes on en parle depuis presque dix ans. Le dossier avait été initié en 2007 sous le mandat de son prédécesseur, René Morel. « A l'époque, j'étais premier adjoint et le conseil municipal avait suivi. Puis, le projet a été abandonné à cause de la réglementation sur la ZDE (zone de développement éolien). Cette loi a été révisée en 2013 et a donné la possibilité à toute commune, individuellement, de pouvoir développer un projet d'éoliennes sur son territoire. »

C'est donc naturellement qu' élu maire en 2014, Jacques Sellier propose (le 1er juillet 2014) de relan-

cer le projet, adopté à une large majorité du conseil. « Il faut dire que la commune est régulièrement sollicitée par des développeurs pour le site de Razeran, qui figure en bonne place sur le schéma départemental de développement de l'éolien », souligne-t-il. Les élus étaient confiants jusqu'à cette étude paysagère réalisée sur le château de Bois-Héroult et ses jardins... Un village très à cheval sur la protection de son patrimoine (lire par ailleurs).

« L'évaluation de l'impact paysager s'appuie sur une série de photomontages réalisés à partir de clichés pris sur le site du château en plein hiver au début du mois de février. L'analyse a conclu qu'il apparaîtrait à 3,3 km à

## BOIS-HÉROULT Patrimoine classé

Dans un cadre vallonné, avec presque 700 ha et 178 habitants, Bois-Héroult se soucie autant de ses monuments historiques que de son paysage.

Avocat et maire, Edouard de Lamaze fait figure de pionnier et a été un des premiers élus en milieu rural de la région à faire une demande d'Avap (aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine) créée par la loi Grenelle de 2010. Une étude a défini les contraintes allant de l'interdiction d'utiliser du PVC à celle de planter des thuyas. En contrepartie, les pouvoirs publics accordent des subventions pour respecter ce cadre. Cette Avap a fait passer la protection de 17 ha à 700 ha. Nul doute que la perspective depuis le château fait partie des contraintes devant lesquelles l'étude EDF a dû s'incliner.

vol d'oiseau, en montant au troisième étage, la cime d'une éolienne et ceci par beau temps ! Il est vrai qu'en Normandie, le beau temps illumine notre région toute l'année et surtout en hiver », ironise le maire. Qu'il fasse beau ou pas, les éoliennes ne sortiront pas de terre à Bosc-Roger. « Comme souvent en France, on est pour les projets, mais surtout pas à sa fenêtre ! Chacun peut penser ce qu'il veut de la beauté ou de la laideur des éoliennes, c'est un débat, mais personne ne peut nier que c'est la seule énergie propre, complémentaire, crédible et alternative au nucléaire », réaffirme avec conviction Jacques Sellier.